



CONDUIRE EN SECURITE

Formation de moniteur interne d'entreprise à la conduite de chariots élévateurs

Repères

La conduite des appareils de levage et de manutention est soumise à une « autorisation de conduite » délivrée par l'employeur. Une des conditions de délivrance est la formation théorique et pratique, suivie d'une évaluation réalisée au sein même de l'entreprise

Ces formations peuvent être réalisées par un organisme spécialisé ou bien par un moniteur interne à l'établissement.

Ce dernier pourra accomplir sa tâche qu'après avoir suivi une formation liée à la pédagogie et avoir été évalué sur une session réelle de formation.

Dans certains cas, un module technique peut être ajouté afin que le futur moniteur acquière des compétences suffisantes pour réaliser la partie pratique en totale sécurité pour ses stagiaires.

*L'entreprise s'engage :
- A fournir un matériel conforme à la législation en vigueur,
- A ce que les stagiaires aient au moins 18 ans et soient aptes médicalement.*

Références :
- Code du travail Articles R4323-56 à 57 : La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite.....)

Objectifs

- Connaître les principes de base en terme de communication
- Savoir appliquer une ou plusieurs méthodes pédagogiques
- Elaborer un support pédagogique adapté
- Organiser et animer une formation sur le terrain

Programme

- Jour 1 : principes de base de la communication et de l'animation de groupe
- Jour 2 : pédagogie
- Jour 3 : module technique théorique
- Jour 4 : module technique pratique
- Jour 5 : mise en situation réelle : animation d'un groupe de stagiaires.

Moyens pédagogiques

- Support de formation sur Power Point et vidéo
- Caméra utilisée pour des mises en situation réelles
- Exercices pratiques dans l'atelier
- Chariots élévateurs des catégories 1-3-5

NOUVEAU : supports pédagogiques sur l'appli mobile

Evaluation

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation, après évaluation de sa satisfaction et de ses acquis par des cas concrets.

Tarif

Nous consulter

Durée
5 jours
soit 35 heures

Délais d'accès :
15 jours minimum, sous réserve de disponibilités

Profil(s) stagiaires

Personne de l'entreprise amenée à :
1) former en interne
2) à évaluer à l'autorisation de conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
3) à préparer des candidats à l'examen du CACES®

Prérequis

- Être titulaire de l'autorisation de conduite

Formateur

Formateur à la conduite d'engins

Type de formation
intra-entreprise



Centre Vauban – 199 rue Colbert – 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 – Accès PMR - www.pstformation.com

Antenne de Douai : 260 rue François Pilâtre de Rozier- ZI Dorignies – 59502 DOUAI Cedex – 03.27.08.00.54

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099

Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord



Centre Vauban – 199 rue Colbert – 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 – Accès PMR - www.pstformation.com

Antenne de Douai : 260 rue François Pilâtre de Rozier- ZI Dorignies – 59502 DOUAI Cedex – 03.27.08.00.54

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099

Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord